

**Demande de transfert d'autorisation préalable de mise en location de logement (Formulaire 15663\*01)**

Accéder au Formulaire – Cerfa 15663\*01

Permet au nouveau propriétaire (bailleur) de se faire transférer l'autorisation de mise en location du logement acheté qui se situe dans un secteur géographique concerné. À remettre à l' EPCI ou à la mairie.

**À savoir**

l'accord du bénéficiaire initial de l'autorisation est requis.



Ville de  
**Palavas-les-Flots**

*Mairie de Palavas-les-Flots*

*Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.*

*Adresse : 16 Boulevard Marechal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots*

*Tél. : 04 67 07 73 00*